

LES PIPE-LINES

DEMANDE D'ENTREPRENDRE LES TRAVAUX À PARTIR DE NORTH-BAY

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Commerce. A cause de la gravité du chômage dans le Nord de l'Ontario, le ministre songerait-il à faire commencer les travaux préliminaires du tronçon de la *Trans-Canada Pipe Lines* qui, de North-Bay, doit aller rejoindre les travaux entrepris à la tête des Lacs en direction est? Les travaux effectués sur ce tronçon de la Couronne aideraient à remédier au chômage dans la région.

L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, il y a plusieurs mois, ou en tout cas plusieurs semaines, des ententes ont été conclues avec les sociétés qui s'engagent à effectuer les travaux sur les cinq secteurs de la Couronne pour faire en sorte que tout le déblaiement du terrain se fasse durant l'hiver. Ce qui veut dire de l'emploi pour 600 hommes. Je n'ai pas, pour l'instant, de rapport sur l'importance du travail accompli.

M. Fisher: Puis-je poser une autre question? Le président de la *Northern Ontario Pipe-Line Crown Corporation* s'étant rendu récemment à Port-Arthur, le ministre a-t-il quelque chose à nous dire sur la grève des employés du pipe-line dans cette région-là?

L'hon. M. Churchill: Le président de la société de la Couronne a visité la région voisine de Port-Arthur; toutefois, je ne l'ai pas vu aujourd'hui, de sorte qu'il n'a pu me faire rapport.

M. Peters: Le ministre étudiera-t-il l'à-propos d'entreprendre ce travail à partir de North-Bay?

M. l'Orateur: A l'ordre! Je crois que l'honorable député est en train de répéter sa question.

(Plus tard)

L'hon. M. Churchill: J'aimerais apporter une rectification à propos de la question que m'a posée l'honorable député de Timiskaming. Je croyais qu'il me posait une question à propos du tronçon du pipe-line transcanadien aménagé par la société de la Couronne *Northern Ontario Pipe Line*, lequel va de Port-Arthur à Timiskaming, mais s'il veut parler de North-Bay, cela n'a rien à voir à la société de la Couronne.

[L'hon. M. Churchill.]

LE BÉTAIL

RÈGLEMENTS CONCERNANT LES VENTES PAR L'INTERMÉDIAIRE D'ENTREPRISES À LA COMMISSION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. William Bryce (Selkirk): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. Les règlements concernant les marchés publics permettent-ils qu'une entreprise à la commission achète elle-même le bétail qui lui est consigné en vue de la vente?

L'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, un marchand à la commission peut négocier l'achat de bétail consigné à son entreprise pour exécuter une commande authentique. La question de savoir si oui ou non cette commande est authentique serait déterminée, je suppose, par le tribunal, si l'affaire allait si loin.

M. Bryce: Puis-je prendre une minute encore? Je veux parler d'une personne qui prend le bétail en consignment, l'achète et le revend ensuite pour son propre profit.

L'hon. M. Harkness: Je préciserai que le paragraphe j) de l'article 29 de la loi sur les animaux de ferme et leurs produits interdit à un marchand à la commission de négocier l'achat du bétail qui lui a été consigné sans le consentement du propriétaire ou de son agent. En pratique, il a été impossible d'appliquer ce règlement, parce qu'on prétend que, du point de vue juridique, le producteur ayant consigné ses animaux au commissionnaire, il a effectivement désigné ce commissionnaire comme son agent et que, par conséquent, il est censé accepter sa décision quant à la vente. Encore une fois, la question de savoir ce qui en est d'une vente en particulier constitue vraiment un point d'intérêt juridique.

LE CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES

OFFRE PRÉSUMÉE D'ENSEIGNER LE RUSSE AU PERSONNEL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Haidasz (Trinity): J'aimerais demander au ministre du Commerce si quelqu'un lui a fait savoir que des membres du personnel de l'ambassade de Russie sont allés au Conseil national de recherches, y ont distribué des dictionnaires en langue russe et ont offert d'enseigner le russe à nos spécialistes en recherches et à nos investigateurs scientifiques. S'il ne l'a pas entendu dire, aurait-il l'obligeance d'enquêter sur ce point?

L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce): Je remercie l'honorable député de me signaler une chose dont je ne savais rien.